



M. Fabrice HUGELE, Maire
Ville de Seyssins

Grenoble, le 25 janvier 2022

Objet : Dépôt de déchets à Bel-Air

Monsieur le Maire,

France nature environnement Isère est une association de protection de l'environnement que vous connaissez probablement. Notre objet statutaire est la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère.

Le site internet "Sentinelles de la nature" (<http://sentinelledelanature.fr/>) est un outil accessible au grand public que nous avons créé afin que chaque citoyen puisse nous alerter sur les infractions environnementales qu'il pourrait constater autour de chez lui ou lors de ses déplacements.

Dans le cadre de ce dispositif **nous nous permettons de vous contacter pour vous indiquer la présence d'une pollution sur le territoire de votre commune** (voir photo et localisation), signalée sur le site Sentinelles de la nature : <https://sentinellesdelanature.fr/alerte/16784/>

Il s'agit d'un dépôt important de déchets divers et d'une dizaine d'épaves de voitures, sur le terrain d'un chalet semblant inhabité. Ce dépôt semble assez ancien.

Nous nous permettons de vous informer que différentes prescriptions vous donnent le pouvoir d'intervenir afin de prévenir et résorber cette atteinte à notre environnement.

L'abandon de déchets constitue une infraction au titre du Code de l'environnement et du Règlement sanitaire départemental, même lorsque les déchets sont abandonnés sur un terrain privé. Aussi, FNE Isère se permet de vous solliciter car en votre qualité d'autorité de police, différentes prescriptions vous donnent le pouvoir d'intervenir afin de résorber cette atteinte à notre environnement :

1. En vertu de l'art. L. 541-3 du code de l'environnement, vous pouvez mettre en demeure le responsable de procéder aux travaux d'enlèvement. En cas de refus de la part de l'intéressé, vous pouvez faire exécuter d'office les travaux aux frais du responsable. Il vous est même possible d'obliger le responsable à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux qui sera restituée au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Si l'identité du producteur/détenteur des

France Nature Environnement Isère

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Isère
MNEI - 5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE - isere@fne-aura.org

www.fne-aura.org/isere



- déchets demeure inconnue, le propriétaire du terrain sur lequel se situe le dépôt peut être assimilé au détenteur des déchets si, par sa négligence, il a permis aux déchets d'être abandonnés sur sa propriété.
2. En votre qualité d'officier de police judiciaire vous pouvez constater les infractions en dressant un procès-verbal et en l'adressant au procureur de la République. Cette démarche peut être accomplie parallèlement aux démarches administratives décrites ci-avant.
 3. Enfin, en tant que garant de l'ordre public, vous pouvez prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques (Code général des collectivités territoriales - Article L2212-2).

Pour vous aider dans cette démarche, nous avons rédigé un guide intitulé : [« Lutter contre les décharges sauvages – mode d'emploi »](#).

Notre équipe technique et nos bénévoles demeurent à votre disposition pour vous accompagner si besoin. Nous connaissons l'engagement des élus de ce département pour l'environnement et nous espérons qu'ensemble, nous arriverons à sensibiliser nos concitoyens les plus récalcitrants.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous tenir informés, afin que nous puissions indiquer au public les démarches engagées pour mettre fin à ces agissements.

Confiants en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre sincère considération.

Jean Poiret
Correspondant local

France Nature Environnement Isère

Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Isère
MNEI - 5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE - isere@fne-aura.org

www.fne-aura.org/isere